

Jours et horaires des réunions : mardi 20h - jeudi 20h00 - dimanche 9h45



Du 6 au 13 septembre :

Reunions avec le prophète Victor

Du 9 au 20 octobre :

Exposition *Histoire et actualité de la laïcité*

Vendredi 9 octobre à 20h :

Conférence « La laïcité, espace public de liberté ou religion d'Etat ? »

NEWS

Le CEP de Bernay a fait un don d'instruments de musique à l'association CIELVIE, présidée par Jean-Claude Grogga, pour venir en aide aux églises de villages du Burkina Faso.



Planning réunions de « secours biblique »

Dates	Enseignement avec suivi du livre de 20h à 21h15	Enseignements pour les hommes/femmes de 19h à 21h	Enseignements Histoires de la Bible de 20h à 21h15
Mardi 15 septembre			Mag
Mardi 22 septembre	Sam		
Mardi 29 septembre		Loïc/Sara à 20h	
Mardi 6 octobre	Bernard		
Mardi 13 octobre			Mag
Mardi 20 octobre	Sam		
Mardi 27 octobre		Loïc/Sara	
Mardi 10 novembre	Bernard		

Jeûnes et prières

Du lundi au vendredi à 12h30 et à 19h	Samedi à 7h30
Du 7 au 11 septembre	12 septembre
	10 octobre
Du 2 au 6 novembre	7 novembre

Planning réunions des ados

Dates	Caté 10 – 18 ans
Dimanche 6 septembre	Loïc
Dimanche 13 septembre	Marion
Dimanche 20 septembre	Johann
Dimanche 27 septembre	Amélie
Dimanche 4 octobre	Claire
Dimanche 11 octobre	Sam
Dimanche 18 octobre	Marion
Dimanche 25 octobre	Johann
Dimanche 1er novembre	Claire

Exposition

Histoire et actualité de la laïcité

Au Centre Evangélique protestant de Bernay

Du 9 au 20 octobre 2020 de 14h à 17h (fermé le dimanche)

L'exposition permet de mieux appréhender les débats historiques tout en faisant écho à l'actualité d'aujourd'hui.

La définition la plus courante de la laïcité est celle de la séparation des Eglises et de l'Etat, loi promulguée le 9 décembre 1905. Or, l'exposition met en lumière que la séparation ne constitue ni historiquement, ni théoriquement, le seul élément de l'identification des principes référents à la laïcité. La loi de 1905, rompt avec la logique de la première tentative de séparation, entre 1795 et 1801, qui entraînait la France vers une dérive totalitaire au nom de la laïcité. Par exemple, les cérémonies extérieures comme les processions ou sonneries de cloches, et les signes extérieurs comme le port du costume ecclésiastique en dehors des célébrations, étaient prohibés. L'affaire Dreyfus, a été l'occasion de rallumer cette conception radicale, que l'on retrouve dans certaines propositions de loi en 1903. En 1948, tous les Etats signataires de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont affirmés la nécessité de la tolérance. Aujourd'hui, la tolérance au sens laïque du terme, impose aucun dogme ou conviction et tous sont honorables. Les convictions de chacun ne sont plus prises en compte pour déterminer le statut, les droits et les libertés de chacun. La laïcité affirme l'égalité de tous les hommes devant la loi, elle accepte les différences et le pluralisme.

Cependant, la laïcité n'est pas comprise par tous : certains privilégient la stricte neutralité, d'autres cherchent à démontrer la modernité de l'athéisme par un mode d'expression anticlérical, voire antireligieux, d'autres encore donnent la priorité au combat pour la démocratie... La vigilance doit être constante afin que les valeurs laïques ne soient pas trahies ou perverties dans des discours non éclairés.

Vendredi 9 octobre à 20h : **Conférence**

« La laïcité, espace public de liberté ou religion d'Etat ? »

Par Franck Meyer, président du CPDH (Le Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine), porte-parole du collectif des maires pour l'enfance et professeur de l'éducation nationale.

Comprendre l'origine de la laïcité et son installation progressive dans la société française doit permettre d'en comprendre les forces mais aussi les tensions et les déviations. Depuis plus d'un siècle les mêmes questions se posent dans des contextes sociaux pourtant différents, alors comment faut-il comprendre la laïcité aujourd'hui et comment devrions-nous la vivre ?